



Assemblée générale

Distr. générale
6 septembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la section XI de la résolution [72/262 A](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport est le troisième rapport annuel sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet depuis la publication du deuxième rapport annuel ([A/72/379](#)) et répond aux demandes formulées dans cette résolution.

Le présent rapport montre que la mise en œuvre du projet s'est poursuivie au cours de l'année écoulée, conformément au plan présenté dans le précédent rapport du Secrétaire général. En août 2018, 13 étages du bâtiment du Secrétariat avaient été réaménagés selon des modalités de gestion souple de l'espace de travail ; environ 1 550 fonctionnaires du Secrétariat travaillaient dans des espaces réaménagés ; et le nombre de fonctionnaires pouvant travailler au Secrétariat avait augmenté de 690 depuis le démarrage du projet. En avril 2018, l'immeuble United Nations Federal Credit Union de Long Island City a été libéré comme prévu, et l'immeuble Innovation devrait être libéré à l'expiration du bail fin septembre 2018. Au terme de ces baux, le projet permettra à l'Organisation de réduire de 16,3 millions de dollars les dépenses renouvelables annuelles au titre de la location.

Comme l'a demandé l'Assemblée générale, le présent rapport contient un calendrier et un plan d'exécution du projet. L'Assemblée est invitée à prendre note du plan de projet et à approuver la poursuite du projet, ainsi que les trois emplois de temporaires de l'équipe qui en est chargée. L'Assemblée est également priée d'autoriser le Secrétaire général à engager, pour 2019, des dépenses à hauteur de 12 700 600 dollars au titre des coûts du projet, et à ouvrir un crédit d'un montant de 6 586 600 dollars.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies depuis l'examen par l'Assemblée générale, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, du deuxième rapport annuel du Secrétaire général sur la question (A/72/379). Il est présenté en application de la section XI de la résolution 72/262 A de l'Assemblée générale et répond aux demandes formulées aux paragraphes 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 13 de cette section.

II. Contexte

2. En 2013, dans son rapport publié sous la cote A/68/387, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, les résultats d'une étude de faisabilité de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Sur la base de ce rapport, au paragraphe 5 de la section IV de sa résolution 68/247 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de présenter une étude de faisabilité de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation.

3. Le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session, un rapport contenant une étude de faisabilité de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à l'Organisation des Nations Unies (A/69/749). Depuis, il a présenté deux autres rapports sur la mise en œuvre de ces stratégies (A/70/708 et A/72/379).

4. Après avoir examiné le deuxième rapport du Secrétaire général et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.29), l'Assemblée générale a, dans la section XI de sa résolution 72/262 A :

a) Réaffirmé que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail devaient avoir pour objectif d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Organisation, ainsi que le cadre de travail du personnel ;

b) Prié le Secrétaire général de faire en sorte qu'il soit pleinement donné suite à ses décisions et que tout se déroule conformément au plan de mise en œuvre du projet, tout en répondant aux besoins des fonctionnaires, en assurant leur bien-être et en veillant à la productivité ;

c) Rappelé le paragraphe 5 de la section XVI de sa résolution 71/272 A et prié de nouveau le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat d'évaluer de manière précise les incidences du projet de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité et de proposer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables et d'autres données permettant de mesurer les avantages de ce projet en ce qui concerne l'amélioration de la productivité et du bien-être du personnel en général, et de lui en rendre compte dans le prochain rapport d'étape ;

d) Prié le Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à New York en 2018, le nombre de fonctionnaires par étage ne devant pas dépasser 140, et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-treizième session ;

e) Rappelé le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif et prié à nouveau le Secrétaire général d'analyser de manière approfondie les enseignements tirés du programme pilote et de les exploiter, et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport d'étape ;

f) Noté que le coût du projet avait été revu à la baisse et prié le Secrétaire général de revoir ses prévisions de dépenses pour la mise en œuvre de ce projet, de réévaluer la méthode et les hypothèses de départ afin d'établir des prévisions fiables, et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport ;

g) Rappelé le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif, qui portait sur l'incidence d'une gestion souple de l'espace de travail sur l'aménagement des modalités de travail, en particulier sur le télétravail, et prié le Secrétaire général de lui fournir des données sur cette question dans son prochain rapport ;

h) Engagé de nouveau le Secrétaire général à rechercher des complémentarités entre les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et les dispositifs d'aménagement des modalités de travail et, à cet égard, l'a prié de l'informer, sous la direction du groupe de travail interdisciplinaire, des dispositifs envisagés pour permettre aux fonctionnaires de travailler à distance, y compris à domicile, et des moyens prévus pour répondre aux besoins particuliers de certains fonctionnaires, notamment ceux qui sont handicapés ou âgés, ceux qui attendent des enfants et ceux qui ont des nouveau-nés ou des enfants en bas âge ;

i) Rappelé le paragraphe 14 de la section XVI de sa résolution 71/272 A et décidé que l'aménagement des modalités de travail devait faire partie intégrante de toutes les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, et a prié le Secrétaire général d'actualiser la circulaire qu'il a publiée sur les formules d'organisation du travail plus souples et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;

j) Souligné le rôle central de coordination et de contrôle qui est celui du Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat dans le domaine de la gestion des biens locatifs ;

k) Demandé au Secrétaire général d'envisager des solutions propres à garantir l'autofinancement du projet et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport qu'il lui soumettra.

III. État d'avancement du projet

5. En août 2018, 13 étages du bâtiment du Secrétariat avaient été réaménagés selon des modalités de gestion souple de l'espace de travail, et le réaménagement d'un autre étage était en cours. À ce jour, le projet a permis d'accueillir 690 fonctionnaires supplémentaires dans le bâtiment du Secrétariat, et il a permis à l'Organisation de ne pas reconduire les baux de trois immeubles commerciaux, comme prévu et comme le montre le tableau 1 ci-après.

6. Début 2018, le 7^e étage du bâtiment du Secrétariat a été ajouté au projet, principalement pour faciliter les déménagements rendus nécessaires par la décision de libérer l'immeuble Innovation. Toutefois, étant donné que la gestion souple de l'espace de travail aux 12^e et 20^e étages n'a été appliquée qu'à une partie des étages et que le réaménagement de ces derniers a de ce fait été moins coûteux, le montant global initialement prévu pour aménager 26 étages est suffisant pour en aménager 27.

7. L'ordre des déménagements, des réaménagements des étages et des principales étapes du projet (depuis le début du projet et jusqu'en septembre 2018) est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1
Ordre des déménagements et des principales étapes du projet à ce jour

<i>Étage du Secrétariat</i>	<i>Groupes ayant déménagé dans des locaux transitoires</i>	<i>Date de déménagement dans les locaux transitoires</i>	<i>Groupes réinstallés après le réaménagement</i>	<i>Date de retour dans les étages réaménagés</i>
13	Bureau de l'informatique et des communications et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Janv. 2016	Bureau de l'informatique et des communications, et personnel dudit Bureau venant de l'immeuble United Nations Federal Credit Union de Long Island City	Juin 2016
18	Bureau de la gestion des ressources humaines	Janv. 2016	Bureau de la gestion des ressources humaines, et personnel du Bureau de la gestion des ressources humaines venant de l'immeuble DC1	Juin 2016
19	Bureau de la gestion des ressources humaines	Janv. 2016	Bureau de la gestion des ressources humaines	Juin 2016
Déménagement de l'immeuble Daily News (avril 2017)				
12	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Avril 2017	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et membres du personnel du Département venant de l'immeuble Albano	Juill. 2017
20	Bureau des services centraux d'appui et Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de l'appui aux missions	Juill. 2017	Bureau des services centraux d'appui, Service administratif du Département de la gestion venant du 21 ^e étage du Secrétariat et Division de la gestion des installations et des services commerciaux venant du bâtiment FF	Oct. 2017
21	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Juill. 2017	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et membres du personnel dudit Bureau venant de l'immeuble FF, et Division du financement des opérations de maintien de la paix venant du 20 ^e étage du Secrétariat	Oct. 2017

<i>Étage du Secrétariat</i>	<i>Groupes ayant déménagé dans des locaux transitoires</i>	<i>Date de déménagement dans les locaux transitoires</i>	<i>Groupes réinstallés après le réaménagement</i>	<i>Date de retour dans les étages réaménagés</i>
14	Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions	Nov. 2017	Division du soutien logistique et membres du personnel de la Division du soutien logistique venant de l'immeuble DC1	Févr. 2018
30	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et Bureau d'appui à la consolidation de la paix	Nov. 2017	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et Bureau des affaires de désarmement	Mars 2018
31	Bureau des affaires de désarmement, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	Janv. 2018	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme venant du 13 ^e étage du Secrétariat, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide venant de l'immeuble DC1	Avril 2018

Déménagement de l'immeuble United Nations Federal Credit Union (avril 2018)

17	Département de l'appui aux missions et Département des opérations de maintien de la paix	Févr. 2018	Division du personnel des missions et Département de l'appui aux missions venant de l'immeuble DC1	Mai 2018
7 ^a	Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, Département de la sûreté et de la sécurité, Département de l'information et Département des opérations de maintien de la paix	Mars 2018	Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, Département de la sûreté et de la sécurité, Département de l'information et Département des opérations de maintien de la paix, et membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix venant du 17 ^e étage du Secrétariat	Juill. 2018
11	Division de l'information et des médias du Département de l'information	Avril 2018	Département de l'information, et membres du personnel dudit Département venant de l'immeuble Innovation	Juill. 2018

<i>Étage du Secrétariat</i>	<i>Groupes ayant déménagé dans des locaux transitoires</i>	<i>Date de déménagement dans les locaux transitoires</i>	<i>Groupes réinstallés après le réaménagement</i>	<i>Date de retour dans les étages réaménagés</i>
10	Bureau du Secrétaire général adjoint, Division de la communication stratégique et Service administratif du Département de l'information	Mai 2018	Bureau du Secrétaire général adjoint du Département de l'information, et membres du personnel dudit Département venant de l'immeuble Innovation	Août 2018
9	Division de la sensibilisation du public du Département de l'information et Bureau des services de contrôle interne	Juin 2018	Division de la sensibilisation du public du Département de l'information et Bureau des services de contrôle interne, et personnel du Département de l'information venant de l'immeuble Innovation	Sept. 2018 (prévue)

Déménagement de l'immeuble Innovation (septembre 2018)

^a Le 7^e étage a été réaménagé en deux temps.

IV. Enseignements tirés de l'expérience et enquête de mai 2018

8. La tenue d'un dialogue suivi avec les utilisateurs fait partie intégrante du projet de gestion souple de l'espace de travail. Cette concertation permet de tirer en permanence des enseignements de l'expérience à tous les étages réaménagés et, si nécessaire, d'apporter des modifications dont il sera tenu compte lors des phases ultérieures.

9. Comme indiqué dans les précédents rapports, la stratégie de programmation et de planification servant à évaluer les besoins des départements et à recenser les éventuels aménagements spécifiques nécessaires est un aspect fondamental de ce dialogue (voir [A/70/708](#), par. 19 à 25). L'expérience a montré qu'une telle évaluation d'ensemble, consistant notamment à consulter les représentants du personnel des départements ou bureaux concernés, était indispensable au succès des stratégies de gestion souple de l'espace de travail. Une fois les fonctionnaires réinstallés dans les espaces réaménagés, il importe de continuer à dialoguer avec eux pour recenser les éventuels problèmes, y remédier et en tenir compte lors des prochaines étapes de mise en œuvre du projet.

10. Dans le cadre de cette évaluation constante, des enquêtes régulières ont été réalisées après la réinstallation du personnel dans les étages réaménagés selon les modalités de gestion souple de l'espace de travail. Ainsi, en mai 2018, une étude a été menée auprès des occupants des 12^e, 14^e, 20^e et 21^e étages du bâtiment du Secrétariat, qui s'y étaient réinstallés entre juillet 2017 et février 2018. Elle combinait une enquête en ligne, une mission d'observation sur place dans les étages concernés et la constitution de groupes de discussion, comme l'étude réalisée en 2017 (voir [A/72/379](#), par. 15 à 21).

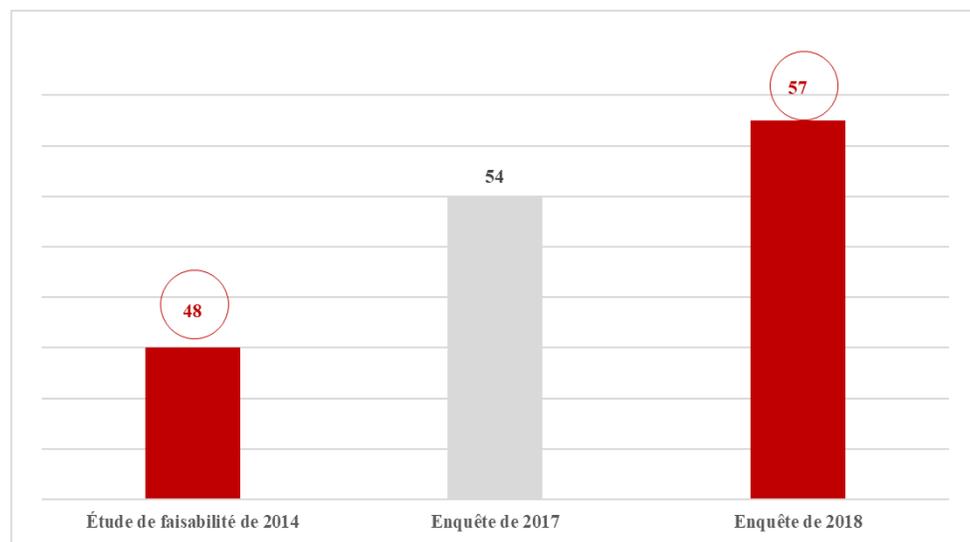
11. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général, alors qu'il reste difficile de mesurer la productivité, il paraît raisonnable d'utiliser la satisfaction au

travail comme indicateur indirect de la productivité. Ces deux facteurs sont en effet directement liés, les fonctionnaires ayant tendance à avoir un comportement professionnel positif lorsque leur environnement de travail les incite à bien faire. À cet égard, il est possible d'établir un lien entre la satisfaction globale des fonctionnaires vis-à-vis de leur espace de travail, la mesure dans laquelle, à leur avis, cet espace de travail favorise leurs activités, autrement dit l'efficacité de l'espace de travail, et la productivité globale. À cette fin, l'indice de qualité de l'espace de travail, qui a été établi dans le cadre d'enquêtes menées ces dernières années, peut fournir des indications précieuses, en particulier si l'on en évalue l'évolution dans le temps (voir [A/72/379](#), par. 24 et 25).

12. L'enquête de mai 2018 a obtenu un taux de réponse élevé (environ 50 %). En complément de l'enquête, des groupes de discussion composés de 20 fonctionnaires issus de différents départements et bureaux se sont réunis à deux reprises pour une session d'une heure.

13. Le principal constat a été que le niveau global de satisfaction du personnel et d'efficacité de l'espace de travail, mesurés par l'indice de qualité de l'espace au travail, a continué d'augmenter, comme le montre la figure I. Il est rappelé que l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité de 2014 avait analysé les vues du personnel concernant leur environnement de travail avant la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail. Cette étude constitue donc l'évaluation de référence permettant de mesurer l'incidence des stratégies de gestion souple de l'espace de travail sur la perception par le personnel de son environnement de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Figure I
Indice de qualité de l'espace de travail



14. La plupart des participants aux groupes de discussion ont indiqué préférer le nouvel environnement de travail à l'ancien. Les fonctionnaires ont déclaré qu'ils appréciaient beaucoup la lumière naturelle et la proximité avec davantage de collègues, ainsi que l'accès à des espaces variés, comme par exemple l'espace travail-détente. La comparaison des réponses données d'un étage à l'autre montre que le taux de satisfaction était plus élevé et la qualité de l'espace de travail jugée meilleure dans les étages où l'espace de travail était utilisé conformément aux modalités de gestion

souple. À l'inverse, dans les étages où l'espace de travail n'était pas utilisé comme prévu, le taux de satisfaction était plus bas.

15. En ce qui concerne la productivité individuelle, les fonctionnaires ont en moyenne fait état d'un niveau de satisfaction plus élevé dans l'enquête de mai 2018 que dans les enquêtes réalisées en 2014 et 2017. Ils ont également déclaré que leur efficacité lorsqu'ils effectuent des tâches qui exigent qu'ils se concentrent était comparable à celle constatée dans l'évaluation initiale réalisée lors de l'étude de faisabilité en 2014.

16. Les cadres supérieurs ont fait état d'une augmentation de la productivité globale des équipes, tandis que les cadres intermédiaires signalaient une légère baisse. Comme l'avait montré l'enquête de mai 2017, certains cadres intermédiaires semblaient encore en cours d'adaptation au travail dans un environnement ouvert. La conclusion de l'étude était qu'il fallait leur fournir davantage de directives sur la manière de préparer leurs équipes à travailler dans un environnement où les bureaux n'étaient pas attribués et présentant des espaces de travail divers. Ces dernières sont en cours d'élaboration.

17. On trouvera dans le tableau 2 ci-dessous les recommandations formulées à l'issue de l'enquête de mai 2018, ainsi que des informations sur la suite y ayant été donnée.

Tableau 2

Recommandations formulées à l'issue de l'enquête de mai 2018 et suite donnée à celles-ci

N ^o	Recommandation	Suivi de l'équipe chargée du projet
1	Demander à la direction de chaque département de s'impliquer davantage afin de mieux sensibiliser les fonctionnaires aux principes du programme, par exemple le fait de considérer l'espace de travail comme une ressource partagée, et de permettre une plus grande adhésion aux protocoles mis en place (par exemple, la politique de respect et de propreté), ou aux comportements requis (concernant notamment le niveau sonore).	Les résultats de l'enquête ont été communiqués aux responsables dans les étages concernés afin de leur rappeler que la satisfaction du personnel dépend de l'adhésion aux protocoles. L'équipe chargée du projet continuera d'apporter son aide aux responsables des départements, selon que de besoin.
2	Mettre en œuvre, à l'intention des cadres, des directives sur l'encadrement du personnel dans un environnement où les bureaux ne sont pas attribués, à l'aide d'une formation en présentiel et de documents de référence.	L'équipe chargée du projet met au point une vidéo destinée à aider les cadres intermédiaires à superviser le personnel dans un environnement où les bureaux ne sont pas attribués.
3	Promouvoir la viabilité à long terme de la gestion souple de l'espace de travail en mettant au point une procédure adaptée pour l'entrée en fonctions du personnel récemment recruté ou muté.	L'équipe chargée du projet s'appuiera sur la vidéo de mise en route existante pour mettre au point un ensemble de directives pouvant être suivies de manière continue par les départements.

N ^o Recommandation	Suivi de l'équipe chargée du projet
4 Mieux associer l'aménagement des modalités de travail à la gestion souple de l'espace de travail afin d'optimiser l'autonomie et la satisfaction des fonctionnaires.	Comme indiqué dans la deuxième recommandation, des supports de formation supplémentaires destinés à aider les cadres à gérer efficacement leur personnel en fonction des produits, dans le cadre de la gestion souple de l'espace de travail et de l'aménagement des modalités de travail, sont en cours d'élaboration.
5 Adapter les différents espaces de rangement aux besoins personnels à court et long termes des fonctionnaires, ainsi qu'à ceux du département, et veiller à ce que suffisamment d'informations leur soient communiquées à ce sujet.	Il est désormais possible pour les fonctionnaires de choisir entre trois tailles d'espace de rangement. Les coordonnateurs ont été informés de ce changement.
6 Assurer une veille régulière et active de l'espace de travail et des outils informatiques, et faire en sorte que l'infrastructure technique soit correctement installée pour permettre un usage optimal de l'espace.	Le Bureau de l'informatique et des communications assure une veille plus active de l'espace de travail et des outils informatiques.
7 Tenir compte, au moment de la conception des aménagements, des retours d'information concernant l'espace de travail et les aménagements techniques nécessaires (concernant par exemple l'isolation acoustique des espaces fermés, la disponibilité des moyens techniques ou encore la gestion des odeurs de nourriture émanant des lieux de détente).	S'agissant des cabines de réflexion, des téléphones et câbles réseau ont été installés là où ils manquaient. Pour ce qui est des lieux de détente, les portes attendues ont été livrées et installées dans les coins cuisine, ce qui a permis de réduire les bruits et odeurs en émanant.
8 Prendre davantage de mesures en faveur du numérique, en encourageant la numérisation des documents et des procédures afin de simplifier et de faciliter le travail.	L'enquête a montré que les outils et méthodes de travail numériques et électroniques étaient de plus en plus utilisés. L'équipe chargée du projet continue cependant d'étudier de nouvelles mesures allant en ce sens. À cet égard, le Bureau de l'informatique et des communications organise déjà régulièrement des ateliers au Siège pour former le personnel à l'utilisation des outils numériques.

N ^o Recommandation	Suivi de l'équipe chargée du projet
9 Les départements et bureaux doivent adopter une méthode de gestion des casiers qui garantit que les codes d'accès sont modifiés au moment de leur installation, le but étant de renforcer la sécurité. L'administration devrait également désigner des personnes chargées de réinitialiser les codes des casiers après le départ ou le transfert d'un membre du personnel ainsi que d'attribuer des espaces de rangement aux nouveaux arrivants.	Des directives et des instructions ont de nouveau été communiquées aux coordonnateurs afin que ceux-ci les transmettent au personnel des bureaux et départements concernés.
10 Encourager le personnel à consulter davantage la page Web relative à la gestion souple de l'espace de travail pour s'informer.	Il est prévu d'intégrer la page Web relative à la gestion souple de l'espace de travail dans le site Web de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux.

V. Aménagement des modalités de travail et gestion souple de l'espace de travail

18. Grâce à une mise en œuvre progressive de la gestion souple de l'espace de travail, l'Organisation a pu observer les besoins des membres du personnel à chaque étape de la transition. Au fur et à mesure que le Secrétariat avance sur cette voie, on peut s'attendre à ce que le renforcement des possibilités d'aménagement des modalités de travail devienne une priorité. À cette fin et compte tenu des enseignements tirés de la période 2013-2016, la circulaire du Secrétaire général sur l'aménagement des modalités de travail a été révisée de manière à accorder une plus grande flexibilité aux fonctionnaires. Les cadres et les fonctionnaires pourront ainsi avoir recours aux nouvelles possibilités qui leur sont offertes de façon à s'adapter au mieux à leur environnement de travail, notamment, mais pas exclusivement, en travaillant à distance. Il convient à cet égard de noter que, d'après les chiffres communiqués par les départements, en 2017, environ 4 100 fonctionnaires du Secrétariat ont bénéficié de modalités de travail aménagées.

19. Afin de faire de l'aménagement des modalités de travail une priorité stratégique, il est nécessaire de prendre le temps de mieux comprendre les obligations des cadres et les difficultés et attentes du personnel, le but étant de mettre au point un système flexible qui soit axé sur les besoins et vise à accroître le bien-être du personnel, à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et, enfin, à améliorer l'efficacité du personnel dans son ensemble. À la suite de vastes consultations menées en vue d'accroître la flexibilité des modalités de travail et de mettre en place un mécanisme d'approbation précis, notamment pour ce qui est du travail à distance pour des périodes pouvant aller jusqu'à six mois, et étant entendu que l'autorisation de télétravail ne modifie pas la manière dont les fonctionnaires sont supervisés et évalués, la circulaire révisée du Secrétaire général sur l'aménagement des modalités de travail devrait paraître à la fin de l'année 2018.

20. Des études ont montré que les fonctionnaires qui bénéficiaient de modalités de travail aménagées étaient productifs, plus heureux au travail et plus motivés. Par

conséquent, un plan de communication sur les pratiques optimales en matière de modalités de travail aménagées est en train d'être mis en œuvre, dans le cadre de l'initiative de gestion souple de l'espace de travail. Celui-ci s'appuie notamment sur des messages vidéo enregistrés par des partisans de la méthode, qui font part de ses avantages et des technologies pouvant être utilisées pour soutenir cet aménagement. On a également montré qu'il était primordial que les cadres supérieurs et les hauts responsables appuient la démarche d'aménagement des modalités de travail pour que les cadres puissent la mettre pleinement en œuvre dans tous les départements. En effet, en s'y montrant ouvertement favorable, la direction aura une incidence positive sur la motivation du personnel.

21. Les informations collectées lors des réunions de groupes de discussion tenues en mai 2018 et auprès des utilisateurs au cours de l'année écoulée vont dans le sens des observations faites dans le précédent rapport d'étape (voir [A/72/379](#), par. 30 à 34), à savoir que les groupes de fonctionnaires qui bénéficient d'une gestion souple de l'espace de travail ont sensiblement plus recours au télétravail. Cette tendance semble notamment s'expliquer par le fait que la transition vers une gestion souple de l'espace de travail s'accompagne de plusieurs facteurs facilitant le travail à distance. Ainsi, les membres du personnel concernés sont équipés d'ordinateurs portables, n'ont pas de bureaux fixes, se conforment à l'exigence de propreté des bureaux et font davantage usage des technologies de communication électronique, telles que la messagerie instantanée et la visioconférence. Le Bureau de l'informatique et des communications a également fait des progrès en matière d'applications en ligne et autorise par exemple le stockage des documents non confidentiels dans le « nuage ». Le personnel dépend donc moins de l'accès à des dossiers papier et à d'autres ressources physiques, ce qui facilite le télétravail. L'ampleur que prendra ce dernier dépend de la mesure dans laquelle les tâches à effectuer s'y prêtent, de la façon dont les supérieurs hiérarchiques l'encouragent et en font la promotion et d'autres facteurs ayant trait au travail d'équipe.

22. Des initiatives de sensibilisation supplémentaires seront menées pour donner suite aux conclusions de la collecte de données réalisée en 2017 auprès d'un groupe témoin ayant travaillé dans des espaces flexibles entre 2013 et 2016, selon lesquelles le télétravail est préféré aux autres modalités de travail aménagées. Une fois la circulaire révisée du Secrétaire général promulguée, l'Organisation prévoit de promouvoir davantage l'aménagement des modalités de travail, en particulier auprès des cadres, afin de mieux en faire connaître les avantages. Les pages Web relatives à l'aménagement des modalités de travail et à la gestion souple de l'espace de travail seront par ailleurs améliorées en vue d'informer le personnel et les responsables sur les meilleures pratiques en la matière et des séances d'information seront organisées. Des sondages d'opinion seront en outre réalisés par le biais du portail des ressources humaines et d'iSeek afin de connaître le ressenti du personnel et d'analyser différentes thématiques, par exemple celle de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

VI. Coûts du projet

A. Analyse des coûts du projet à ce jour

23. Comme indiqué dans le premier rapport d'étape (voir [A/70/708](#), par. 10 et 11), l'équipe chargée du projet a défini les conditions d'un contrat de construction et d'un contrat relatif au mobilier, tous deux adaptés aux besoins du projet, en utilisant des unités schématiques modulaires, les modules pouvant être ajoutés, supprimés ou adaptés, sur la base de prix fixés à l'avance, en fonction des besoins des utilisateurs des différents étages du bâtiment du Secrétariat. Ces deux contrats, qui ont permis de

réduire les coûts du projet, ont été conclus en mai 2017, à la suite d'un appel à la concurrence. On trouvera dans les tableaux 3 et 4 une comparaison des coûts estimatifs et des dépenses effectives par étage.

Tableau 3
Coûts du projet : moyenne des coûts estimés par étage

(En dollars des États-Unis)

<i>Rapport</i>	<i>Construction</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Observations</i>
A/69/749	351 600,00	512 700,00	
A/70/708	1 102 700,00	421 900,00	
A/72/379	893 800,00	341 300,00	^a

^a Les coûts estimatifs sont calculés sur la base de contrats adaptés aux besoins du projet.

Tableau 4
Coûts du projet : dépenses effectives par étage

(En dollars des États-Unis)

<i>Étage</i>	<i>Date d'achèvement</i>	<i>Construction</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Observations</i>
18	Juin 2016	890 954,03	403 125,00	^a
19	Juin 2016	1 042 051,50	419 580,00	^a
13	Juin 2016	984 738,67	506 280,00	^a
12	Juill. 2017	805 367,00	306 114,90	^b
20	Oct. 2017	764 178,88	340 361,79	^b
21	Oct. 2017	823 639,00	436 688,18	
14	Févr. 2018	797 312,00	425 482,45	
30	Mars 2018	820 978,00	391 546,34	
31	Avril 2018	930 954,00	435 207,97	
17	Mai 2018	722 271,00	364 976,46	
7	Août 2018	602 656,00	440 154,57	^b
11	Juill. 2018	776 483,00	384 715,08	
10	Août 2018	805 207,00	387 702,80	

^a Utilisation de contrats d'intervention à la demande déjà signés.

^b Étage partiel.

24. Les coûts moyens des travaux réalisés dans les 13 étages réaménagés à ce jour s'élèvent à 828 215 dollars pour les travaux de construction et à 403 226 dollars pour le mobilier. Il convient toutefois de noter que les 13^e, 18^e et 19^e étages ont été réaménagés dans le cadre de contrats d'intervention à la demande préexistants et que les 7^e, 12^e et 20^e étages ne l'ont été que partiellement ou selon des configurations inhabituelles. Les coûts moyens des travaux réalisés dans les étages ayant été complètement réaménagés dans le cadre de contrats adaptés, à savoir les 10^e, 11^e, 14^e, 17^e, 21^e, 30^e et 31^e étages, s'élèvent à 810 978 dollars pour les travaux de construction et à 403 760 dollars pour le mobilier.

B. Estimation des coûts relatifs aux étages devant encore être réaménagés

Tableau 5

Comparaison des coûts afférents aux travaux de construction et au mobilier pour les étages du bâtiment du Secrétariat

(En dollars des États-Unis)

	<i>A/69/749</i>	<i>A/70/708</i>	<i>A/72/379</i>	<i>Présent rapport</i>	<i>Différence</i>
			a)	b)	b)-a)
Construction	351 600	1 102 700	893 800	810 978	(82 822)
Mobilier	512 700	421 900	341 300	403 760	62 460
Total des coûts par étage complet	864 300	1 524 600	1 235 100	1 214 738	(20 362)

25. Comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus, le montant effectif des dépenses contractuelles liées au réaménagement d'un étage complet est inférieur de 20 362 dollars aux estimations figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général, ce qui s'explique par un ajustement de l'ampleur des travaux réalisés et de la quantité de mobilier fourni. Deux facteurs donnent néanmoins à penser qu'il est préférable de continuer d'avoir recours aux prix fixés à l'avance pour estimer les coûts liés au réaménagement complet des étages. Ainsi, cette légère diminution s'explique entre autres par le fait que les 12^e et 20^e étages n'ont été que partiellement réaménagés. Par ailleurs, les projets de réaménagement prévus pour 2019 devant être conformes aux exigences des utilisateurs, leurs coûts exacts demeurent incertains.

26. Dans le présent rapport, les coûts par étage des prochaines étapes du réaménagement sont toujours calculés sur la base des coûts issus des contrats conclus en mai 2017. On s'attend néanmoins à ce qu'en dépit de l'ajout du 7^e étage au projet, portant le nombre total d'étages du bâtiment du Secrétariat devant être réaménagés à 27, les coûts de mise en œuvre restent sensiblement identiques à ceux prévus pour le réaménagement de 26 étages.

VII. Coordination avec les bureaux hors Siège et les commissions régionales

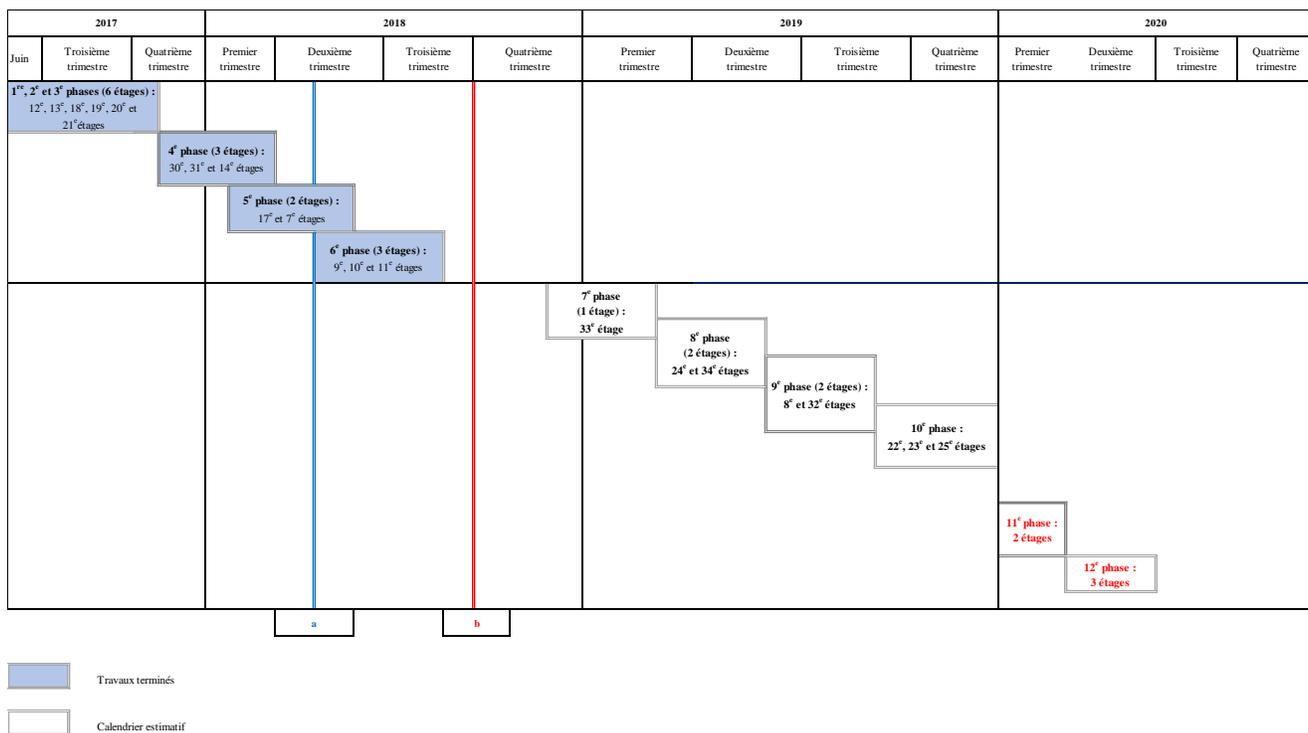
27. Comme elle le fait depuis le lancement du projet de gestion souple de l'espace de travail au Siège, l'équipe chargée du projet a maintenu des contacts étroits avec les bureaux hors Siège et les commissions régionales qui envisagent d'intégrer la gestion souple de l'espace de travail à leurs projets de construction ou de rénovation. Elle leur a donné des conseils sur la conduite d'études de faisabilité et leur a notamment fourni des orientations sur les moyens d'analyser l'occupation de l'espace de travail. De telles analyses ont été effectuées à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

VIII. Prévisions pour 2019 et au-delà

28. Conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport (voir [A/72/7/Add.29](#), par. 11), auxquelles a souscrit l'Assemblée générale

au deuxième paragraphe de la section XI de sa résolution 72/262 A, on trouvera dans la figure II ci-après une version actualisée du plan de mise en œuvre détaillé pour l'ensemble du projet, dont l'exécution s'échelonne jusqu'à 2020, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. Si la gestion souple de l'espace de travail ne se limite pas à une question d'efficacité, puisqu'elle vise aussi à offrir un environnement de travail moderne qui favorise la collaboration, la mise en œuvre du projet au Secrétariat permettra d'accroître le taux d'occupation et donc d'optimiser l'utilisation de l'espace, de sorte qu'il sera possible de réduire davantage encore le parc immobilier locatif.

Figure II
Gestion souple de l'espace de travail : calendrier complet (indicatif) à l'horizon 2020



Note : les 7^e et 12^e étages n'ont été que partiellement réaménagés. Aussi, bien que le projet porte maintenant sur 27 étages, la surface concernée reste équivalente à celle de 26 étages.

^a 30 avril 2018 : fin de l'occupation de l'immeuble United Nations Federal Credit Union.

^b 18 septembre 2018 : fin de l'occupation de l'immeuble Innovation.

29. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a estimé que le réaménagement de 26 étages selon les modalités de gestion souple de l'espace de travail permettrait d'accueillir 1 154 fonctionnaires supplémentaires dans le bâtiment du Secrétariat. À compter du mois de septembre 2018, 14 étages du Secrétariat auront été réaménagés et pourront accueillir 690 fonctionnaires supplémentaires. L'espace libéré est actuellement occupé par les membres du personnel ayant dû quitter les trois bâtiments commerciaux dont les baux ont expiré (voir tableau 1 ci-avant). Grâce à l'ajout du 7^e étage au projet, qui porte le nombre d'étages devant être réaménagés à 27, on estime que le bâtiment du Secrétariat pourra accueillir 1 222 fonctionnaires supplémentaires, soit 68 de plus qu'initialement prévu (1 154). En plus des 690 places déjà créées, 532 autres devraient l'être une fois les travaux terminés dans les 13 étages restant à aménager.

30. On trouvera dans l'annexe du présent rapport des détails concernant les départements installés aux étages concernés avant et après leur réaménagement et des informations relatives à l'espace disponible et à son occupation actuelle.

Incidence des mesures de réforme

31. Durant les prochaines années, alors que le projet de gestion souple de l'espace de travail touchera à sa fin, les besoins en locaux évolueront sous l'effet de plusieurs nouveaux facteurs. Les décisions que prendra l'Assemblée générale concernant l'application du dispositif de prestation de services centralisée et d'autres propositions du Secrétaire général auront une incidence sur les besoins en bureaux au Siège de l'Organisation, à New York.

32. Le calendrier du projet a par ailleurs été adapté pour qu'y soient pris en compte les changements organisationnels approuvés par l'Assemblée générale concernant les propositions de réforme du Secrétaire général dans les domaines de la paix et de la sécurité, du système pour le développement et de la gestion. Ainsi, la restructuration du Département de la gestion et du Département de l'appui aux missions, qui seront refondus pour former le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, exigera notamment le déménagement de certains groupes de fonctionnaires. De même, compte tenu des décisions prises au sujet de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Secrétariat accueillera désormais des membres du personnel du Bureau de coordination des activités de développement.

Viabilité environnementale

33. De par sa nature même, le projet de gestion souple de l'espace de travail a un effet positif sur la préservation de l'environnement et offre des possibilités de gérer les installations de manière plus durable. Il permet de réduire le parc immobilier de l'Organisation et, partant, de limiter les effets néfastes qu'ont les activités menées au Siège sur la terre et sur le climat. Le volume total des émissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'électricité et d'autres services collectifs de distribution devrait diminuer au fil du projet, en raison non seulement de la réduction de l'espace occupé mais également du passage à des sources d'énergie moins polluantes. En effet, alors que l'électricité utilisée dans les bâtiments loués provient de combustibles fossiles, celle du bâtiment principal est issue de sources renouvelables.

34. Le projet a également permis d'améliorer la gestion des déchets à la source, grâce à l'adoption de pratiques optimales conformes aux directives du système des Nations Unies sur les questions environnementales et aux nouvelles lois adoptées en août 2017 par la ville hôte en matière de recyclage dans les entreprises et les commerces. Des poubelles collectives ont été installées dans les étages réaménagés, en commençant par le 20^e ; il s'agissait d'améliorer le tri à la source et de réduire le nombre de sacs en plastique utilisés dans les poubelles individuelles situées à des étages n'ayant pas été réaménagés.

IX. Coût du projet et ressources nécessaires : comparaison avec les chiffres présentés dans les rapports précédents

A. Révision du coût estimatif du projet

35. Le coût et le plan de mise en œuvre du projet de gestion souple de l'espace de travail au Siège ont été ajustés en fonction du montant des dépenses autorisées, qui s'élève à 12 700 600 dollars pour 2018.

36. Le coût total du projet est inchangé et s'élève toujours à 54 981 400 dollars : des dépenses d'un montant de 21 648 500 dollars ont été engagées pendant la période 2015-2017. Le Secrétariat ne pense pas s'écarter du montant autorisé de 12 700 600 dollars pour 2018. Au 31 juillet 2018, le montant des dépenses effectives de 2018 s'élevait à 8 793 270 dollars.

37. Le montant nécessaire pour achever le projet dans les délais prévus par le calendrier révisé, soit sur la période 2019-2020, s'élève à 20 632 300 dollars, dont 12 700 600 dollars pour 2019 (à savoir la fin de l'exercice biennal 2018-2019) et 7 931 700 dollars pour 2020.

38. On trouvera dans le tableau 6 ci-dessous une ventilation annuelle des dépenses et du coût estimatif du projet.

Tableau 6
Coût du projet prévu, par activité
(En dollars des États-Unis)

Coût du projet, par activité	2015 ^a	2016 ^a	2017 ^a	2018 ^b	2019 ^c	2020 ^c	Total
Planification et études techniques	328 600	966 400	233 200	233 200	233 200	116 600	2 111 200
Réaménagement et rénovation du bâtiment du Secrétariat	1 559 800	4 561 000	9 766 800	11 870 200	11 870 200	7 304 800	46 932 800
Locaux transitoires	3 104 200	–	–	86 900	86 900	–	3 278 000
Déménagements supplémentaires	26 300	–	–	–	–	–	26 300
Total partiel	5 018 900	5 527 400	10 000 000	12 190 300	12 190 300	7 421 400	52 348 300
Supervision et gestion du projet	202 000	430 000	470 200	510 300	510 300	510 300	2 633 000
Total	5 220 900	5 957 400	10 470 200	12 700 600	12 700 600	7 931 700	54 981 400

^a Les montants pour 2015 à 2017 correspondent aux dépenses effectives.

^b Le montant pour 2018 combine les dépenses effectives et les dépenses prévues (au 31 juillet 2018, les dépenses effectives s'élevaient à 8 793 270 dollars, et le montant des dépenses restantes était estimé à 3 907 330 dollars).

^c Les montants pour 2019 et 2020 sont des prévisions.

39. Le coût estimatif des activités restantes prévues dans le projet révisé pour 2019 et 2020 s'élève à 20 632 300 dollars, soit 349 800 dollars au titre de la planification et des études techniques, 19 175 000 dollars au titre du réaménagement du bâtiment du Secrétariat, 86 900 dollars au titre de la rénovation et de l'entretien des locaux transitoires et 1 020 600 dollars au titre de l'équipe chargée du projet, comme expliqué en détail ci-après.

Services contractuels de planification du projet (349 800 dollars)

40. Le coût estimatif des services de planification du projet et de gestion du changement a été calculé sur la base des tarifs contractuels. Ces services consisteront notamment à consulter les départements concernés à toutes les phases du projet afin

d'analyser leurs besoins et de pouvoir ainsi planifier l'aménagement de chaque étage, et à élaborer des supports d'information et de présentation à l'intention des départements et de leur personnel.

*Réaménagement du bâtiment du Secrétariat et mise en œuvre du projet
(19 175 000 dollars)*

41. Le coût estimatif des travaux de réaménagement qui restent à faire dans le bâtiment du Secrétariat a été calculé sur la base de travaux d'ampleur similaire, des nouveaux tarifs contractuels découlant des récents appels d'offres et du montant estimé des dépenses de 2018. Au total, 15 étages ont été réaménagés entre 2016 et 2018 et l'équipe chargée du projet prévoit de réaménager les 12 étages restants selon le calendrier suivant : sept en 2019 et les cinq derniers en 2020.

Locaux transitoires (86 900 dollars)

42. Les locaux transitoires occupent une surface de 20 000 pieds carrés au 3^e sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale. Le montant prévu de 86 900 dollars doit couvrir le nettoyage et l'utilisation de ces locaux en 2019.

Gestion du projet (1 020 600 dollars)

43. L'équipe de gestion du projet de gestion souple de l'espace de travail approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/274 A est composée d'un directeur de projet (P-5), d'un directeur des études techniques et des travaux (P-4) et d'un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

B. Financement proposé pour le projet

44. Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail au Siège pendant le reste de l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 12 700 600 dollars. Pendant la période 2016-2018, la mise en œuvre du projet a permis au Secrétariat de libérer trois immeubles commerciaux (l'immeuble Daily News, l'immeuble de Court Square (United Nations Federal Credit Union) et l'immeuble Innovation) en 2017 et 2018. Cela permettra de réduire de 18,8 millions de dollars (4,9 millions en 2018 et 13,8 millions en 2019) les frais de location pendant l'exercice biennal 2018-2019, comme le montre le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7

Ressources nécessaires par exercice biennal : coûts prévus du projet et économies escomptées sur les frais de location

(En dollars des États-Unis)

Période	Coûts du projet	Économies réalisées sur les frais de location par rapport aux coûts prévus	Montant à couvrir
2015	5 220 900	–	5 220 900
2016-2017	16 427 600	(1 613 700)	14 813 900
2018-2019	25 401 200	(18 814 600)	6 586 600
2020	7 931 700		7 931 700

Possibilités d'autofinancement

45. Après avoir examiné le précédent rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale a décidé qu'en 2018, il faudrait trouver dans le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 de quoi financer le projet et le coût des locaux transitoires. Dans ce contexte, les économies qui devraient être réalisées sur les frais de location au cours de l'exercice biennal permettront de couvrir les coûts du projet pour 2018. Cela dépend cependant de deux facteurs : a) la durée de l'exercice budgétaire et b) le moment, pendant cet exercice, où les baux des bâtiments dont le Secrétariat n'aura plus besoin du fait du projet viendront à expiration. Si un ou plusieurs baux portant sur des montants élevés viennent à expiration au début de l'exercice budgétaire, alors le solde des fonds qui étaient réservés aux frais de location pourrait être important. Si, cependant, ces baux viennent à expiration plus tard dans l'exercice, ce solde pourrait être bien inférieur.

46. Même s'il est techniquement envisageable de retarder la mise en œuvre des phases suivantes du projet jusqu'à ce que des économies soient réalisées sur les frais de location au cours d'un futur exercice, cette solution n'est pas recommandée, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les contrats sur mesure qui ont été conclus pour les travaux de construction et le mobilier devraient être renégociés, ce qui entraînerait probablement une augmentation des coûts, notamment pour ce qui est de la mise en état du chantier. Ensuite, cette solution entraînerait soit des dépenses supplémentaires liées au fait que l'équipe chargée du projet continuerait d'être payée pendant des périodes d'inactivité, soit des retards et des dépenses liées au fait que l'équipe devrait reprendre ses travaux après une période d'interruption.

47. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (voir [A/72/379](#), tableau 6 et par. 56), les économies réalisées sur les frais de location sont estimées à 18 814 600 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019. Pendant l'exercice biennal en cours, les coûts du projet (25 401 200 dollars) sont couverts pour l'essentiel par les économies réalisés sur les frais de location (18 814 600 dollars), et il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 6 586 600 dollars pour que le projet puisse se poursuivre en 2019.

C. Économies sur les frais de location

48. La mise en œuvre intégrale du projet de gestion souple de l'espace de travail durera six ans, de 2015 à 2020, et l'Organisation devrait économiser 57,8 millions de dollars en frais de location d'ici à la fin 2021. Si elle avait reconduit les baux de trois immeubles commerciaux, l'Organisation aurait dû supporter ce coût. La mise en œuvre du projet permettrait donc à l'Organisation d'économiser 2,8 millions de dollars pendant la période 2015-2021 (voir tableau 8 ci-dessous).

Tableau 8

Comparaison entre le coût du projet et les frais de location

(En dollars des États-Unis)

Période	Coûts du projet	Frais de location qui auraient normalement été engagés pendant la période	(Coût)/économies nettes
2015	5 220 900	–	(5 220 900)
2016-2017	16 427 600	1 613 700	(14 813 900)
2018-2019	25 401 200	23 655 700	(1 745 500)
2020	7 931 700	16 275 950	8 344 250

<i>Période</i>	<i>Coûts du projet</i>	<i>Frais de location qui auraient normalement été engagés pendant la période</i>	<i>(Coût)/économies nettes</i>
2021	–	16 275 950	16 275 950
Total	54 981 400	57 821 300	2 839 900

49. Sur la base des loyers actuels, les économies réalisées en frais de location du fait de la non-reconduction des trois baux s'élevaient à 16 275 950 dollars après l'achèvement du projet.

X. Prochaines étapes du projet et ressources nécessaires

50. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, le Secrétariat continuerait :

a) De mettre en œuvre les prochaines phases du projet de gestion souple de l'espace de travail, comme indiqué dans le calendrier (voir sect. VIII) et conformément au coût prévu (voir sect. IX) ;

b) De sensibiliser les départements et les fonctionnaires du Siège et de dialoguer avec eux pour mobiliser les énergies et veiller à tirer les avantages du projet et obtenir des résultats positifs ;

c) D'appliquer les enseignements tirés de la mise en œuvre aux prochaines phases du projet ;

d) De conseiller les responsables de projets pour que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail fassent partie intégrante des phases de planification et de conception de tous les projets d'équipement en cours, que les objectifs de ces stratégies et les gains d'efficacité attendus de leur mise en œuvre soient définis et que les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques soient communiqués aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales.

XI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

51. L'Assemblée générale est priée :

a) **D'approuver la mise en œuvre des prochaines phases du projet de gestion souple de l'espace de travail, comme indiqué dans le calendrier (voir sect. VIII) et conformément au coût prévu (voir sect. IX) ;**

b) **D'approuver, pour l'équipe chargée du projet, le maintien de trois emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)] ;**

c) **D'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à hauteur de 12 700 600 dollars pour financer le projet en 2019 ;**

d) **D'ouvrir un crédit d'un montant de 6 586 000 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui serait à imputer sur le fonds de réserve ;**

e) **De prier le Secrétaire général de lui présenter son prochain rapport durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session.**

Annexe

Capacité des étages du bâtiment du Secrétariat avant et après la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail

Étage	Département(s) occupant(s)		Calendrier du réaménagement		Capacité prévue			Capacité effective		
	Avant le projet	Après le projet	Début	Fin	Avant le projet	Après le projet (d'après l'étude d'avant-projet)	Augmentation	Après le projet (capacité effective)	Augmentation après le projet	Nombre actuel d'occupants ^a
37	Cabinet du Secrétaire général	Cabinet du Secrétaire général	2020	2020	81	81	0			
36	Bureau des affaires juridiques	Bureau des affaires juridiques	2020	2020	93	93	0			
35	Département des opérations de maintien de la paix et Département des affaires politiques	Département des opérations de maintien de la paix et Département des affaires politiques	2020	2020	96	147	51			
34	Département des opérations de maintien de la paix et Département des affaires politiques	Département des opérations de maintien de la paix et Département des affaires politiques	2019	2019	89	130	41			
33	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2018	2019	85	130	45			
32	Département de la gestion, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	Département de la gestion, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	2019	2019	79	133	54			
31	Bureau des affaires de désarmement, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et Haut-Commissariat des	Achevé	Achevé	92	125	33	140	48	117

Étage	Département(s) occupant(s)		Calendrier du réaménagement		Capacité prévue			Capacité effective		Nombre actuel d'occupants ^a
	Avant le projet	Après le projet	Début	Fin	Avant le projet	Après le projet (d'après l'étude d'avant-projet)	Augmentation	Après le projet (capacité effective)	Augmentation après le projet	
		Nations Unies aux droits de l'homme								
30	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et Bureau d'appui à la consolidation de la paix	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et Bureau des affaires de désarmement	Achevé	Achevé	82	130	48	132	50	109
29	Département des affaires économiques et sociales	Département des affaires économiques et sociales	2020	2020	73	108	35			
28	Installations mécaniques	Installations mécaniques								
27	Salles de réunion	Salles de réunion								
26	Département des affaires économiques et sociales	Département des affaires économiques et sociales	2020	2020	91	135	44			
25	Département des affaires économiques et sociales	Département des affaires économiques et sociales	2019	2019	86	135	49			
24	Département des affaires politiques	Département des affaires politiques	2019	2019	92	147	55			
23	Département des opérations de maintien de la paix	Département des opérations de maintien de la paix	2019	2019	91	137	46			
22	Département des opérations de maintien de la paix	Département des opérations de maintien de la paix	2019	2019	90	137	47			
21	Département de la gestion (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	Département de la gestion (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	Achevé	Achevé	89	140	51	139	50	121
20	Département de la gestion (Bureau des services centraux d'appui et Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	Département de la gestion (Bureau des services centraux d'appui et Service administratif)	Achevé	Achevé	79	140	61	119	40	116
19	Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines)	Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines)	Achevé	Achevé	89	140	51	138	49	135
18	Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines)	Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines)	Achevé	Achevé	87	140	53	140	53	136

Étage	Département(s) occupant(s)		Calendrier du réaménagement		Capacité prévue			Capacité effective		Nombre actuel d'occupants ^a
	Avant le projet	Après le projet	Début	Fin	Avant le projet	Après le projet (d'après l'étude d'avant-projet)	Augmentation	Après le projet (capacité effective)	Augmentation après le projet	
17	Département de l'appui aux missions	Département de l'appui aux missions	Achevé	Achevé	90	140	50	140	50	127
16	Installations mécaniques	Installations mécaniques								
15	Salles de réunion	Salles de réunion								
14	Département de l'appui aux missions	Département de l'appui aux missions	Achevé	Achevé	88	140	52	140	52	137
13	Département de la gestion (Bureau de l'informatique et des communications) et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Département de la gestion (Bureau de l'informatique et des communications)	Achevé	Achevé	74	125	51	130	56	110
12	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Achevé	Achevé	67	135	68	135	68	95
11	Département de l'information	Département de l'information	Achevé	Achevé	89	137	48	140	51	115
10	Département de l'information	Département de l'information	25 mai 2018	24 août 2018	85	127	42	140	55	132
9	Département de l'information	Département de l'information	7 juin 2018	7 sept. 2018	77	108	31	140	55	
8	Département de la sûreté et de la sécurité	Département de la sûreté et de la sécurité	2019	2019	79	127	48			
7	Département de la sûreté et de la sécurité, Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises et Département de l'information	Département de la sûreté et de la sécurité, Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'information	Achevé	Achevé	72	Non prévu dans les plans d'origine	Non prévu dans les plans d'origine	140	68	104
Total					2 285	3 367	1 154	1 913	690	1 554

^a Chiffres actuels.